

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Nouvelle-Aquitaine

à

LEA FORMATION
39 rue de l'Aviation
93420 VILLEPINTE

Service : régional de la formation et du développement

Dossier suivi par : Jean-Bernard DAVID

Tél : 05.55.12.92.71

Courriel : jean-bernard@educagri.fr

Objet : Formation spécifique en hygiène alimentaire

Date : Le 6 février 2019

J'accuse réception de votre déclaration d'intention de dispenser en région Nouvelle-Aquitaine des formations spécifiques en hygiène alimentaire adaptées à l'activité des établissements de restauration commerciale conformément à l'arrêté du 5 octobre 2011 modifié par l'arrêté du 13 juin 2016.

Votre organisme est désormais enregistré en région Nouvelle-Aquitaine sous le n° **750134052019**.

L'attribution d'un numéro d'enregistrement ne peut en aucun cas être assimilée à un agrément ou une habilitation de la part de l'Etat et ne remplace pas la déclaration d'activité prévue à l'article L 6351-1 du Code du travail.

Vous trouverez ci-joint un modèle d'attestation à remettre aux stagiaires à l'issue de la formation.

Cet enregistrement vous engage à :

- respecter les exigences de l'arrêté du 5 octobre 2011 modifié et en particulier viser les objectifs décrits dans le référentiel de formation,
- tenir à disposition de mes services les pièces administratives indiquées dans l'annexe 1 de l'arrêté du 5 octobre 2011 modifié et précisées dans la circulaire DGER/SDFE/2016-547 du 06 juillet 2016 et assurer leur mise à jour régulière,
- fournir annuellement un bilan des prestations de formation réalisées en région Nouvelle-Aquitaine.

Vous garderez également à disposition de mes services les feuilles d'émargement des stagiaires de chaque formation mise en œuvre en région Nouvelle-Aquitaine.

Les textes réglementaires et la liste des organismes de formation enregistrés en Nouvelle-Aquitaine seront consultables sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>).

Pour le chef du service régional de la formation
et du développement par intérim
et par délégation,

L'adjoint au chef du SRFD



Jean-Marie CHANSON



Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 55 12 90 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 56 00 42 00

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX - Tél. : 05.49.03.11.00

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

S:\SRFD\Mission_FP0A3-Formation_continue\Dispositifs_non_diplomants\Restauration_commerciale\POPHYA\Resp_Attest\LET-NA\Restau-Com_LET_2019-0134_190206.odt